



MACHINE A POESIE

FEUILLE DE PRET

MODALITÉS DU PRÊT

Une demande écrite accompagnée de la fiche de réservation doit être adressée par le responsable d'établissement par mail : sophie.marrey@montfortcommunaute.bzh

La machine à poésie est prêtée uniquement à l'établissement en ayant fait la demande et ne peut être cédée à un tiers.

Le prêt est à hauteur de 20€ par période.

Si l'établissement souhaite emprunter la mallette pour plusieurs périodes, le prêt de 20€ sera multiplié par le nombre de périodes. Si l'enseignant se désiste moins de 15 jours avant la date d'emprunt, le montant sera facturé. Le transport et l'assurance de la machine sont à la charge de l'établissement. La mallette est à retirer à L'aparté. Confirmer au moins 48 heures à l'avance le nom de la personne chargée de récupérer le matériel. La mallette est à déposer à L'aparté selon les mêmes modalités.

Un état des lieux de la machine sera réalisé le jour du prêt ainsi que le jour du retour du matériel en présence de l'emprunteur. Valeur d'assurance de la machine : 800€. Cette somme sera facturée à l'établissement en cas de non restitution de la machine à poésie. En cas de perte ou de détérioration du matériel, l'établissement s'engage à remplacer le matériel endommagé. Sur demande écrite du chef d'établissement, le matériel pourra être remplacé par Montfort Communauté puis facturé à l'établissement.

Ecole / Collège / Lycée

Responsable de l'établissement

E-mail

Période de réservation.....

Enseignant référent

L'établissement a pris connaissance des modalités de prêt et les accepte.

Signature du responsable, précédée de la mention « lu et approuvé »